

## **Procès verbal du conseil municipal du lundi 16 décembre à 20h**

**Présents :** Mme Sylvie Boust, Maire, Messieurs Nicolas Nédélec et Lionel Henrio, Adjoint, M. Jean-Claude Guéret, M. Joseph Le Louarn, Mme Rolande Carlin, M. Pierre Berghof, M. Eric Gouville. M. Thomas Sarrion.

**Absent :** M. Pierre Cartailier

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas Nédélec

Le procès verbal du conseil du 14 novembre 2024 est adopté.

Lecture du registre des délibérations du 24 novembre 2024 est adopté.

### **Création d'un crématorium d'animaux domestique société SELESTE**

Mme le Maire expose les grandes lignes du résumé non technique du dossier de demande d'autorisation environnementale unique de la société SELESTE concernant le projet de création d'un crématorium animalier.

Le projet soumis à enquête publique pendant 3 mois, jusqu'au 20 janvier 2025.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation au titre de la rubrique 2740 : incinération de cadavres d'animaux.

Terrain de 6 308 m<sup>2</sup>, dans la ZA des Longchamps à St Martin des Entrées en zone UE a du PLUi autorisant les installations et activités de la société SELESTE. Bâtiment de 997 m<sup>2</sup>.

Objectifs de croissance concernant la crémation animale. Un animal de compagnie pour 3 habitants. 50 % des Français disent être prêts à incinérer leur animal domestique et 80% sont prêts à récupérer les cendres : vers jardin du souvenir attenant, ou placés dans une urne vers cimetière animalier ou vers chez soi.

Aujourd'hui en France, 900 000 crémations animalières/an.

Il n'y a pas l'équivalent à moins de 100 km.

Exploitation : le site assurera la crémation à terme de 10 000 animaux domestiques et 500 équidés/an. Un appareil de capacité de 40 kg/h et un appareil de capacité de 200 kg/h, fonctionnant au gaz naturel. Gaz de combustion rejetés à 11m de hauteur : mesures de rejet.

70 % des crémations seront collectives. 1 appareils pour les équidés, 2 pour les autres animaux.

Procédures ; Permis de construire + autorisations environnementales ICPE

Sensibilité environnementale : aucun arrêté de biotope de réserve naturelle ou de réserve biologique sur le territoire de Bayeux Intercom. Pas de zone humide. Sols agricoles. Aucun captage d'eau à moins de 2km.

Bruit : Concentration des activités génératrices de bruit à l'intérieur du bâtiment (groupe froid, groupe électrogène). Nuisances sonores : valeurs limites suivant arrêté du 23 janvier 1997 ICPE.

Odeurs : Stockage et manipulations de cadavres d'animaux suivant dispositions réglementaires.

Rejet dans l'air : limites fixées par article 26 de l'arrêté du 6 juin 2018.

Conservation en chambre froide ventilée t° inférieure à -14°, nettoyage régulier des locaux, absence d'eaux stagnantes.

Traitement des eaux de nettoyage et de désinfection : convention de rejet.

Stockage dans une cuve avant d'être évacuées et traitées. Cuve d'un volume inf à 5m<sup>3</sup>

Déchets assimilés aux déchets ménagers.

Cendres non récupérées valorisées en cimenterie.

Trafic : 10 à 15 véhicules légers/jour pour la collecte, idem pour salariés et clients.

Le Conseil municipal de Vaux-sur-Seulles est sollicité pour donner un avis sur cette demande d'autorisation. Le Conseil communautaire de Bayeux Intercom a donné un avis favorable le 12 décembre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, donne un avis favorable au projet (9 voix POUR).

### **Décision modificative n°3**

#### **Objet/ crédits insuffisants chapitre 012**

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 10/04/2024.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 détaillée dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	012	633	+ 16,70€	
Fonctionnement	012	6411	+1 162,98€	
Fonctionnement	012	6450	+ 782,50€	
Fonctionnement	011	615221	- 1 962,18€	

Adopté à l'unanimité (9 voix POUR).

#### **Délibération pour don au FACECO UKRAINE**

La décision de versement de la part d'une collectivité doit prendre la forme d'une délibération du Conseil municipal. Elle doit indiquer le montant donné au profit du FACECO et le motif du versement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité (9 voix POUR), décide de verser un don de 500€ au FACECO UKRAINE.

#### **Affaires diverses**

##### **Informations :**

#### **Modification simplifiée n°6 du PLUi de Bayeux Intercom**

L'enquête publique aura lieu du 6 janvier au 7 février 2025.

En novembre 2024, Bayeux Intercom a lancé une procédure de modification simplifiée pour procéder à des ajustements nécessaires dans les documents réglementaires (OAP, règlement), pour préciser ou clarifier certaines dispositions, et pour prendre en compte les nécessaires évolutions du bâti dans l'espace rural.

Un dossier est mis à disposition dans les mairies et au siège de Bayeux Intercom ainsi que sur le site internet de Bayeux Intercom pour une durée d'un mois.

Un registre destiné à recueillir les observations de toute personne intéressée est mis à disposition à la mairie.

#### **Programme Ponts**

3 entreprises contactées :

Maçonnerie : M. Ameline. Devis non reçu

Nettoyage de la rivière des abords des ponts : M. Wilfrid (APTP) Devis à 7 122€ TTC

VRD bande de roulement : Entreprise Martragny, rendez-vous le jeudi 19 décembre à 9h.

#### **Extension cimetière**

3 entreprises contactées : Fondasol, Fondouest, ERDA.

Les entreprises devront réaliser un sondage à 3 mètres de profondeur et fournir un dossier loi sur l'eau.

#### **Travaux à l'église**

Travaux terminés pour l'entreprise Goujon (maçonnerie). L'achèvement des travaux n'a pu être prononcé à la réunion du 11 décembre, les travaux de couverture n'étant pas finalisés.

Entreprise Goujon : total en investissement de 7 332,72€ TTC + 6 586,32€ TTC = 13 919,04€ TTC subventionnés et en fonctionnement de 5 509,20€ TTC.

**Travaux de voirie rue du Bourg L'Abbé**

Entreprise Routière Perez : 39 662,40€ TTC

Entreprise Martragny : 33 063,60€ TTC

Les devis sont à étudier pour délibération au prochain conseil.

**SAUR fuite au cimetière** : Recherche de fuite par ultra-sons par l'entreprise CMPC.

**Changement pompe de relevage logement A** : 716,10€ TTC

**Travaux de nettoyage bassin D35** : Devis de Sallent Elagage accepté , travaux à partir de février. Autorisation du Président du SMAEP pour l'accès par la parcelle du château d'eau.

**Travaux du haut du chemin du Recouvry** : Devis de Sallent Elagage à 400€.

**Changement d'ordinateur** : à étudier pour 2025.

**Plainte dépôt de fumier chemin des Murailles** : Un autre tas a été déposé. L'adjudant Lévêque a intégré l'information dans la procédure en cours, il est en attente des directives du Procureur de la République.

**Collectea Taxe incitative** : Distribution d'un calendrier de collecte et d'une information dans tous les foyers.

**Contrat de maintenance et de services Koesio:**

Solution professionnelle de sauvegarde externalisée autonome et sans engagement. Elle permet de sauvegarder l'intégralité de nos données et de les rendre disponibles à chaque instant en cas de vol, inondation, incendie, défaillances techniques.

2 data centers hautement sécurisés garantissant un accès permanent à nos données.

Proposition Back up à 76,50€ HT par trimestre et forfait d'installation à 130€ HT/an.

**Recensement**

Le recensement par l'INSEE de la population de Vaux-sur-Seulles aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Une information sera transmise par la mairie à tous les foyers.

**Téléthon** : recette de 4 602,50€ ( 3 463€ en 2023).

**Pose des panneaux de rue** : 20 panneaux de rues sont à poser le samedi 21 décembre.

**AG Assoc'**

2023-2024 : 132 adhérents

A partir de janvier, cours d'anglais. A partir de février, cours de sophrologie.

**Voeux du Maire** : samedi 11 janvier à 16h.

**Spectacle de Noël** : 31 enfants inscrits et 32 adultes ont assisté au spectacle « Un Noël entre nous ».

**La séance est levée à 21h07.**

